

Projet personnalisé et plan de compensation du handicap

CODE 016-106

L'élaboration d'un plan personnalisé de compensation du handicap est de nature à évaluer les besoins des personnes en situation de handicap et de proposer à la CDAPH les prestations et les orientations pertinentes adaptées aux besoins.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

ELEMENTS FORTS

Connaître le droit à la compensation : principes, buts et cadre légal

Appréhender la personne handicapée comme sujet, porteuse de projets

Situer le projet de vie personnalisé et son articulation avec le plan de compensation

Connaître et savoir mettre en œuvre la démarche et les outils d'évaluation pour élaborer un plan de compensation

PERSONNES CONCERNEES

Professionnels des secteurs médico-social et socio-éducatif.

CONTENU DETAILLE DE LA FORMATION

DUREE 4,00 jour(s)

Pour les dates et prix des prochaines séances : consulter « Rechercher une formation » sur notre site ou nous contacter.

